



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 30 MAI 2017

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël - Mme ROBIN Hélène - LEGERON Joël -- GIROUD Jean-Claude - SURAUD Rose-Marie - TEIXEIRA Andréia - SOULAINÉ Guy -- M. SAUVAGE Eric - Mme JUTARD Marinette -

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël , Mme RASPIENGEAS Laëtitia a donné pouvoir à SURAUD Rose-Marie, Mr GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mr SAUVAGE Eric, Mr ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène, Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à Mr GIROUD Jean-Claude, Mr FLEURY Bastien a donné pouvoir à Mr SOULAINÉ Guy.

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance	2
Approbation du procès-verbal du 19 Avril 2017	2
Présentation du projet de réhabilitation des locaux scolaires par le cabinet SOLIHA.	2
Présentation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT) et Information sur le Fonds de Compensation.	2
Adhésion CAUE 2017 (Délibération n°2017-0055).....	3
Subvention RASED 2017(Délibération n°2017-0056).....	3
Avenant Travaux Restructuration Centre Bourg (délibération n°2017-57)	3
Lancement des appels d'Offre Voirie Communale (Délibération n°2017-0058)	3
Location du Garage de Mr Guillon (Délibération n°2017-0059).....	3
Location de Parcelles Communales l'Entôle (Délibération n°2017-0060)	3
Renouvellement du Bail de Mme HOTIER Amandine (Délibération n°2017-0061).....	4
Musique et danse dans les Ecoles (Délibération n°2017-0062)	4
Avenant Marché Centre Bourg pour Changement de Géomètre (délibération n°2017-0063)	4
Devis Chapelle et Cimetière	4
Repas du 14 Juillet 2017(délibération n°2017-0064).....	4
Fermeture du Restaurant Municipal pendant l'été	5
Information D.I.A	5
Questions diverses	5

Ajout à l'ordre du jour :

- Renouvellement du bail de Mme HOTIER (Psychologue)
- Musique et danse dans les écoles

- Mur et portail du cimetière
- Avenant marché centre bourg pour changement de géomètre
- Devis chapelle cimetière
- Repas du 14 Juillet
- Fermeture du restaurant municipal pendant l'été

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame Anne MANCINI ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 19 Avril 2017

Le procès verbal du 19 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Présentation du projet de réhabilitation des locaux scolaires par le cabinet SOLIHA.

Mr Drapeau présente le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal situé à l'étage de l'école en logement à caractère social.

Deux propositions de financement sont présentées :

	<u>Maitrise d'ouvrage Communale</u>	<u>Maîtrise d'ouvrage déléguée à un opérateur MOI</u>
<u>Cout total de l'opération</u>	247 082 €	254 282 €
<u>Taux de participation des financeurs</u>	31 %	69 %
<u>Loyer</u>	414/523 €	367/464 €
<u>Ressource des locataires</u> (Revenu Fiscal de Référence)	1 couple avec 1 enfant : 32.316 €/an	1 couple avec 1 enfant : 19.390 €/an
<u>Gestion locative</u>	Communale	SOLIHA
<u>Durée amortissement ou du bail à réhabilitation</u>	33 ans	25 ans

L'option numéro 2 semble la plus avantageuse et sera réétudiée lors de la prochaine commission bâtiment.

Présentation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT) et Information sur le Fonds de Compensation.

Mr le Maire présente la CLECT et son fonctionnement. La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité

budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Adhésion CAUE 2017 (Délibération n°2017-0055)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour un montant de 40€ par an. Le CAUE aide la commune dans le projet d'extension du foyer rural. L'assemblée Générale aura lieu le 8 Juin prochain à La Roche-sur-Yon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au CAUE pour un montant de 40€.

Subvention RASED 2017(Délibération n°2017-0056)

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription de Luçon sollicite la commune pour une demande de participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 30€ par classe. L'école Jacques Prévert dispose de 5 classes, soit un total de 150€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ACCEPTE la participation aux frais de fonctionnement auprès du RASED pour un montant de 150€.

Avenant Travaux Restructuration Centre Bourg (délibération n°2017-0057)

Mr le Maire informe le conseil des modifications prévues pour les murs autour du jardin de la mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

Lancement des appels d'Offre Voirie Communale (Délibération n°2017-0058)

Mr le Maire demande au conseil municipal à pouvoir lancer les appels d'offre concernant le programme voirie communale 2017. La Commission Voirie/Bâtiment se réunira le 6 juin 2017 pour statuer sur quelle voirie sera faite cette année. Le montant des travaux prévus au budget est de 140 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour le programme voirie 2017.

Location du Garage de Mr Guillon (Délibération n°2017-0059)

Mr le Maire propose au conseil municipal de louer le garage de Mr Guillon pour y déplacer les ateliers du service technique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer un bail de location d'un montant de 600€ par mois avec Mr GUILLON. La voix de Mr GUILLON Sébastien n'est pas prise en compte vu que celui-ci est concerné par le dossier.

Location de Parcelles Communales l'Entôle (Délibération n°2017-0060)

Mr le Maire explique au conseil que Mme Dominique LEGROS, qui achète une maison située rue du Puits Lallère, est intéressée par la location de deux parcelles de terrain agricole à l'Entôle

(parcelles 2825p de 2a79ca et de 3a57ca).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'un bail à ferme d'une durée de 12 années à compter du 29 septembre 2017 pour un montant de 15€ par an et par parcelle, soit un montant de 30€ par an.

Renouvellement du Bail de Mme HOTIER Amandine (Délibération n°2017-0061)

Mr le Maire propose de faire un contrat de bail professionnel de 6 ans en conservant le montant actuel de 100€ par mois révisé tous les ans en fonction de la variation de l'Indice de référence des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'Insee.

L'indice pris pour référence est celui du 3e trimestre de l'année 2016, valeur 108,69.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Musique et danse dans les Ecoles (Délibération n°2017-0062)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée a arrêté le programme d'aide aux interventions musique et danse en milieu scolaire.

Le montant de cette dépense s'élève à environ 1400 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir cette activité pour la rentrée 2017/2018, l'éducation musicale et culturelle étant très importante.

Avenant Marché Centre Bourg pour Changement de Géomètre (délibération n°2017-0063)

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr MILLET Christian, Géomètre à Fontenay le Comte, est remplacé par Mr VERONNEAU Damien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Devis Chapelle et Cimetière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans l'attente de différents devis, aucune décision ne peut être prise à ce jour, il s'agira de déterminer si les monuments concernés sont susceptibles de faire partie du Patrimoine et, le cas échéant, de demander la ou les subventions correspondant aux travaux nécessaires. La Commission Voirie et Bâtiment se réunira donc sous peu pour en débattre.

Repas du 14 Juillet 2017(délibération n°2017-0064)

Mr le Maire annonce que la Fête annuelle du 14 Juillet proposée par l'Association Touristique Nellezaise aura lieu cette année au terrain de foot et au foyer rural ; il précise que, comme chaque année, les employés municipaux ainsi que les membres de l'Union Philharmonique sont invités au repas et que l'ATN propose au conseil un tarif préférentiel de 14€ le repas au lieu de 17€ par adulte, 7€ par enfant de 3 à 10 ans et le repas gratuit pour les enfants de moins de 3 ans. Mr le Maire précise que les réponses devront être données avant le 7 Juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge le montant des repas pris par les employés communaux et les membres de l'Union Philharmonique.

Fermeture du Restaurant Municipal pendant l'été

Mr le maire informe le conseil que le restaurant municipal sera fermé du 11 au 25 Août 2017 ; il évoque les 3 portages de repas quotidiens assumés par le restaurant et précise qu'une solution a été trouvée avec une employée de l'ADMR. Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord avec cette annonce.

Information D.I.A

- Vente de M. GUILLON Sébastien : pas de préemption

Questions diverses

- 1) **Mr Guy SOULAINÉ** soulève le problème du compteur mal placé dans le lotissement et annonce que le SYDEV prend en charge les travaux.
- 2) **Mr HURTAUD Yvon**, présent dans le public, prend la parole pour évoquer le problème de pollution pour lequel il avait déjà écrit ; s'en suit une discussion assez vive et Mr le Maire conclut en disant que l'affaire est entre les mains des personnes concernées et ne concerne pas la Municipalité.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h15